

Charte de stage

Engagements

L'entreprise s'engage à :

- proposer un stage s'inscrivant dans le projet pédagogique défini par l'établissement d'enseignement
- accueillir l'étudiante ou étudiant et lui donner les moyens de réussir sa mission
- désigner une personne responsable du stage

La personne en stage s'engage à :

- travailler avec implication et conscience professionnelle
- respecter les valeurs et chartes de l'entreprise

Responsable de stage

Pendant le déroulement du stage, la personne responsable de stage s'engage à :

- guider et conseiller l'étudiante ou étudiant
- l'informer sur les règles, les codes et la culture de l'entreprise
- favoriser son intégration au sein de l'entreprise et l'accès aux informations nécessaires
- l'aider dans l'acquisition des compétences nécessaires
- assurer un suivi régulier de ses travaux
- conseiller sur son projet professionnel

Après le stage, la personne responsable de stage s'engage à :

- évaluer la qualité du travail effectué
- rédiger une attestation de stage décrivant les missions effectuées qui pourra accompagner les futurs curriculum vitae de l'étudiante ou étudiant

Conditions financières

Les stages d'une durée supérieure à une semaine sont rémunérés au tarif légal.

En plus de la rémunération, nous fournissons des chèques déjeuner et remboursons la moitié des frais de transport (ex : Carte Navigo).